



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 18 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit septembre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUTRE,
Maire.

Date de convocation : 13 septembre 2017

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUTRE
Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNTSCH

Absents excusés : Régine BERTHELLET-RANDON a donné pouvoir à Nadine DONNEAUD, Alain GELIFIER a donné pouvoir à Gérard BARRIERE

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

	OBJET			
	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abst</i>	<i>Décisions</i>
<u>Contrat de prévoyance « garantie maintien de salaire » des agents</u>	9	0	0	Les agents municipaux titulaires cotisent à la mutuelle MNT pour garantir un maintien de salaire en cas d'arrêt maladie supérieur à 3 mois. Cette cotisation est à leur charge et est réévaluée chaque année. En 2018, le taux de cotisation passe à 1,05%. Après consultation de tous les agents concernés, ceux-ci souhaitent maintenir cette garantie. Les Conseillers autorisent Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective « maintien de salaire » avec la MNT.
<u>Recettes diverses :</u>				
- don	9	0	0	Plusieurs chèques ont été reçus en Mairie : - don de 208 € provenant du fruit de la vente d'objets divers au vide-grenier de Réauville : somme affectée à l'école pour l'achat de jouets et matériels divers pour les enfants,
- remboursement de dépenses	9	0	0	- chèque de 3.045 € de l'association Environnement et Patrimoine Réauvillois en remboursement des travaux « portes vitrées de l'église » réalisés par la commune (délibération n° 078-12-2016), - chèque de 12.250,13 € de l'Auxiliaire, assurance de l'artisan responsable d'un sinistre salle polyvalente ayant nécessité la réparation du toit, travaux payés par la Commune et remboursés intégralement,



OBJET		Pour	Contre	Abst	Décisions
- dédommagement vol de matériel		9	0	0	- chèque de 3.986,88 € de GROUPAMA en remboursement, après déduction d'une franchise de 213,12€, du tracteur KUBOTA qui a été volé à la commune. Les Conseillers acceptent ces différentes recettes, certaines déjà budgétées, d'autres non.
Virement de crédits		6	0	3	- FONCTIONNEMENT : recettes de 340 € d'ouverture d'abonnements Eau et Assainissement – dépenses de 116 € dues à majoration pour retard de déclaration. Le solde de 224 € est affecté en réserve de fonctionnement. - FONCTIONNEMENT : recettes de 4 246,31 € (don 208 € + II agent communal + remboursement vol tracteur 3 986,88 €) affectées en réserve de fonctionnement. - INVESTISSEMENT : recette de 2 760,40 € de taxe d'aménagement supplémentaire, affectée en réserve d'investissement.
- budget « Eau/assainissement »					
- budget « Commune »		9	0	0	
CCEPPG – groupement des communes de voiries - avenant		9	0	0	Le Conseil a délibéré en juillet en faveur d'un appel d'offres communautaire pour négocier un contrat de prestation de voiries (<i>délib.n°051-07-2017</i>). La commune de Roussas décide d'adhérer à cette convention, s'ajoutant aux 11 communes déjà signataires, ce qui génère un avenant à la convention portant sur l'enveloppe du marché de l'appel d'offres plus élevé (donc plus favorable à la négociation), et sur la répartition des frais entre 12 communes au lieu de 11. Les Conseillers acceptent à l'unanimité l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes de travaux de voirie intégrant la commune de Roussas, et autorisent Madame le Maire à le signer.
Appel au don pour les victimes de l'ouragan IRMA		9	0	0	L'Association des Maires de France appelle à la solidarité pour les victimes de l'ouragan IRMA et invite les communes et intercommunalités à contribuer et à relayer les appels aux dons. Les Conseillers décident de verser 200 € à l'AMF-antenne drômoise et de communiquer sur le site de Réauville les coordonnées du fonds de soutien qui sera dédié à cette collecte de fonds, dès que possible.

La séance est levée à 19h05.

Prochaine réunion du Conseil municipal le **23 octobre 2017** à 18h00,

Le Maire

Marie-Hélène SOUPRE

